



Commanderie « Jean de Bisors »

« Robert de Craon »

Robert, fils de Renaud II, Seigneur de Craon, fondateur de l'Abbaye de la Rue en Anjou, est le cadet de trois frères.

Surnommé le Bourguignon, il s'est installé en Aquitaine.

Son parent, Wulgrin II, comte d'Angoulême l'a fiancé avec Richeze la fille de Jourdain II, Seigneur de Chabanois et de Confolens.

Plusieurs hypothèses ont été avancées quant à la décision de Robert de rejoindre l'Ordre du Temple :

- ☛ Faisant suite à des intrigues politiques, le Duc de Guienne, de qui ces biens relevaient, trouva moyen de s'en emparer. Ceci fâcha tellement Robert, que de dépit il s'en alla en Terre-Sainte, et y prit l'habit de Templier.

- ☛ Apprenant la fondation de l'Ordre du Temple, le Bourguignon rendit sa parole à sa fiancée et partit pour la Palestine se faire Templier.

- ☛ Robert fut non seulement fiancé, mais engagé par un mariage légitime avec Richeze, sœur unique de Saint Anselme, Archevêque de Canterbury.

Il eut de son épouse plusieurs enfants, qui moururent tous en bas âge et dont il ne lui resta que l'aîné, nommé Anselme, qu'il consacra au service des saints autels dans l'Eglise de Canterbury et dont l'Archevêque prit un soin particulier.

Le jeune Anselme, devenu religieux, fut fait Abbé de Saint-Edme et demeura assez longtemps en Angleterre.

Il fit le voyage de Rome et fut très considéré du Pape Pascal, qui le fit Abbé de Saint Sabbas et lui conféra l'Evêché de Londres. Il a mérité, par ses écrits, d'être compté au nombre des auteurs ecclésiastiques.

Les deux époux, coulaient tranquillement leurs jours dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, lorsqu'il vint en pensée à Robert de faire le voyage de la Terre-Sainte.

Il s'en ouvrit au saint Prêlat, qui lui répondit en ces termes : « S'il est vrai que vous ayez conçu le dessein de faire le voyage de Jérusalem pour l'honneur de Dieu et le salut de votre âme, et que vous n'ayez pas voulu vous mettre en route sans m'avoir consulté et votre fils Anselme, je loue vos dispositions, et vous conseille de ne pas traîner après vous le fardeau de vos péchés, mais de vous affermir dans la résolution de vivre en bon chrétien, conformément aux obligations de votre état.

Commencez par une bonne confession générale de toute votre vie et que votre absence n'occasionne aucun tort à votre épouse, dont le caractère bienfaisant vous est mieux connu qu'à personne ; faites en sorte de ne pas l'abandonner sans secours ni conseils, et que, si la

Providence vient à disposer de vous, elle ne soit pas obligée de sortir de votre maison contre son gré, mais qu'il lui soit libre d'y servir Dieu tant qu'elle vivra, et d'y prier pour votre conservation et le salut de votre âme.

Mettez donc ordre à vos affaires, comme s'il s'agissait de paraître à ce moment devant Dieu. Quant à ma bénédiction que vous demandez, je prie le Seigneur de vous accorder lui-même la sienne, de vous combler de ses grâces et de vous seconder dans toutes vos entreprises.

Ce ne fut donc qu'après avoir bien consulté et non par dépit, que Robert de Craon partit pour la Terre-Sainte; ce fut encore moins pour se faire Templier, puisque, quand il quitta son épouse, c'est-à-dire, vers 1107, avant la mort de Saint Anselme, il n'était pas encore question de cette Chevalerie : ce ne fut que vers 1130, après la mort de Richeze, que Robert prononça ses vœux.

Grand Maître de l'Ordre du Temple de 1136 à 1147

En juin 1136, un acte, passé en faveur de la commanderie de Richerenches cite Robert de Craon en qualité de Maître de l'Ordre.

Sa valeur et sa piété lui valent d'être désigné Grand-Maître à la mort d'Hugues de Payns.

En réalité, c'est lui le véritable législateur du Temple. Il donna sa forme à l'Ordre, forme qui ne fera qu'évoluer par la suite. Son rôle, à l'intérieur du Temple, fut des plus importants. Il fut un administrateur de premier plan et un juriste éclairé.

C'est sous la maîtrise de Robert de Craon, deuxième maître de l'ordre, que la « croix de gueules » devint officiellement un insigne templier.

Son influence fut grande tant sur les chevaliers que sur l'entourage immédiat des prélats, seigneurs et même des rois.

Il ne fut pas plutôt mis à la tête de ses confrères, qu'il trouva l'occasion de justifier le choix qu'on venait de faire de sa personne.

Vers 1138, sous sa maîtrise, la règle primitive fut traduite en français et modifiée.

Une troupe de brigands, retranchés au-delà du Jourdain, dans les cavernes d'une montagne escarpée, faisaient de fréquentes irruptions sur les frontières de la province.

Le Roi Foulques, résolu à leur donner la chasse, se mit à la tête de l'armée chrétienne.

Les Infidèles, de leur côté, profitant de l'absence du Roi, passèrent le Jourdain par un autre endroit, dans le dessein de ravager cette contrée de la Palestine « qui échut en partage à la Tribu de Juda ».

Robert, qui était resté à Jérusalem, rassembla ce qu'il put des siens et de quelques autres qui n'avaient pas suivi l'armée et sans perdre de temps courut à l'ennemi, accompagné d'un bon nombre de bourgeois qu'il avait armés à la hâte.

Les Sarrasins, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une vigoureuse résistance, prirent la fuite et se rependirent dans la plaine d'Ascalon.

La prudence demandait qu'on s'en tienne à cet avantage et c'était l'intention de Robert.

Mais l'insatiable avidité du butin, qui a rendu si souvent douteux le sort des armes, rendit la suite de cette journée fatale aux Chrétiens.

Après avoir poursuivi quelques temps les fuyards, n'observant plus aucun ordre, ils se débandèrent pour courir au pillage et l'ennemi, qui s'en aperçut, se ralliant, vint fondre sur cette multitude en confusion.

Robert fit tous ses efforts pour arrêter les progrès des Sarrasins, mais ce fut sans succès. A mesure que les siens accouraient par pelotons, pour le seconder, ils étaient repoussés et accablés par le grand nombre.

On perdit à cette affaire quelques gentilshommes et quelques Chevaliers de marque, mais celui qui mérita le plus d'être regretté, fut le brave Templier Eudes de Montfaucon, qui s'était déjà fait remarquer dans plusieurs autres rencontres par sa valeur et son courage.

La nouvelle de cet échec parvint jusqu'à l'armée.

Loin de décourager les chefs, elle ne fit que les animer de serer de plus près les paysans dans leurs rochers, de façon qu'au bout de quelques jours, on se vit maître de la montagne, et consolé de la perte que Robert venait d'essuyer.

Les faits marquants du Temple durant la période 1136 à 1147

L'Ordre se multipliait sensiblement dans les contrées occidentales.

☛ **En 1138**, les Templiers existaient en Italie, puisque Saint Bernard, se trouvant à Rome, alla leur demander le suffrage de leurs prières et leur accorder sa bénédiction paternelle.

On dit que le Saint Abbé logea une nuit chez eux et y oublia - ou voulut bien y oublier, par condescendance - une tunique de laine qui avait été à son usage et dont le seul attouchement guérit un prêtre de la maison, détenu à l'infirmerie.

Dans la province d'Arles, Hugues de Montségur leur accorda, des fonds considérables à Richerenches.

☛ **En 1139**, le Roi Louis VII, permet à tous ses sujets de faire aux Templiers telles donations qu'ils voudront, à l'exception des villes et des châteaux et à condition lui-même de ne rien perdre des droits attachés à la couronne.

Cette année-là-même, Pierre, Abbé de Saint-Gilles dans le Languedoc, leur accorda un endroit appelé le « Sertelage ».

Bertrand, son successeur, y ajouta dans la suite un jardin et leur permit quelques autres acquisitions.

C'est aussi vers ce temps-là qu'ils s'établirent dans le Périgord et qu'on leur céda l'église de Sainte-Marie d'Andrivaux, que des religieuses avaient abandonné.

☛ **En 1140**, à la bataille de Técu, les Templiers opposent une résistance héroïque à l'armée turque.

☛ **En 1141**, Conon, fils du Duc de Bretagne, fonda les dépendances de Nantes..

☛ **En 1142**, nous les trouvons fondés dans les diocèses d'Amiens, de Rouen et dans l'Artois.

Dans les Pays-Bas Godefroi I, Duc de Lorraine et Comte de Brabant, leur fait part dans tout ce qui lui revient du droit de relief

C'est encore au temps de Robert de Craon qu'il faut rapporter l'établissement des Templiers en la Sicile : on voit dans la notice du Prieuré de Messine qu'ils y étaient en crédit du temps du Roi Roger.

Le Roi Foulques décéda au cours d'une partie de chasse sur la fin de cette année 1142. Il laissa deux fils, Baudoin âgé de treize ans et Amauri âgé de sept. La Reine Melizende, chargée de la régence, fut couronnée avec Baudoin son fils.

Il arriva sous ce Prince, ce qui arrive d'ordinaire sous la minorité des Rois.

La discorde des Barons et des Grands troubla le gouvernement et favorisa les progrès des Sarrasins.

Le Sultan d'Alep entra dans le Comté d'Edesse et le soumit à sa domination. Noradin son fils s'empara de quelques places comme Artesie, Mamoulas, Basarfout, Kafarlatha et menaça le Royaume de Jérusalem.

Plus cette situation des affaires était affligeante pour les Templiers Syriens, plus leur état devenait florissant en Espagne.

Tout y semblait contribuer à leur agrandissement, la faveur du Prince, la protection des évêques, et surtout la prospérité de leurs armes contre les Maures.

Le Gouverneur d'Aragon, non content de les avoir gratifiés, cherchait encore tous les moyens possibles de les multiplier dans ses Etats.

Témoin de leur zèle à garder contre les Infidèles les places qu'on leur confiait, il aurait volontiers consenti que toute sa noblesse embrassât leur institut, afin de les opposer d'autant plus efficacement aux incursions des Barbares.

Ayant communiqué ses vues au Maître Robert, par lettres et par députation, celui-ci, obligé par reconnaissance autant que par son état à la défense des Chrétiens, promit à Raimond de le seconder en tout ce qui dépendrait de lui, à condition cependant que cette milice, destinée à combattre les Maures, suivrait les statuts des Templiers orientaux, et serait soumise au Grand Maître.

☛ **En 1143**, le 27 novembre, Raimond convoque à Gironne, une célèbre assemblée d'Evêques, Abbés et autres Grands du Royaume, qui consent à ce que l'on fasse aux Templiers de nouvelles donations, par un acte authentique où le Gouverneur explique ainsi ses intentions. :

« En vue de contribuer à la gloire de Dieu à l'exaltation de la foi et à la défense de l'Eglise occidentale, en rémission de mes péchés et de ceux de mon père, qui est mort sous l'habit de Templier, moi Raimond Bérenger, Comte de Barcelone Maître souverain d'Aragon, je vous donne et pour toujours à vous, Robert, Grand Maître du Temple, à tous vos Frères et Successeurs, les forteresses de Monçon et de Montgausi, avec toutes leurs franchises, dépendances et immunités, quelles qu'elles puissent être.

je vous abandonne aussi, sans aucune charge ni restriction, les châteaux nommés Chalomere et Barbaran, celui de Remolins avec son territoire et tout ce que j'ai à prétendre sur celui de Corbins, lorsqu'il aura plu à la Providence d'en chasser les Maures.

Je vous fais en outre donation de la dixième partie de tout le revenu de mes Etats, de mille sols à lever tous les ans sur la ville d'Huesca et d'autant sur la ville de Saragoce et s'il arrive que je sois obligé de vendre ou d'engager quelques-unes de mes terres, le tout se fera sans toucher au dixième que je vous accorde.

Je vous cède aussi à perpétuité, non-seulement la cinquième partie de toutes les conquêtes que vos Chevaliers feront sur les Maures, mais encore la dixième généralement de toutes celles que le ciel voudra bien m'accorder à moi-même.

Outre cela je m'engage à vous prêter secours toutes les fois que vous aurez à bâtir quelques forteresses contre les Infidèles et à ne faire désormais aucune paix ni trêve avec eux que de votre avis et consentement.

C'est avec inclination, avec une pleine et entière liberté, que je vous transfère le domaine de toutes ces choses, prétendant que vous jouissiez dans mes Etats, de toutes sortes d'immunités et de franchises, rendant grâces à Dieu de vous avoir inspiré de condescendre à mes désirs et de vous avoir suscités pour être le soutien de son Eglise.

Cette donation se fit entre les mains de sept Templiers présents à cette assemblée : c'étaient Everard des Barres (futur 3^{ème} Grand Maître), Précepteur de France, Pierre de la Rovere, Précepteur de Provence, et d'une partie d'Espagne, Otton de Saint-Ordogno, Hugues de Lezuns, Pierre d'Arzacho, Bérenger d'Eguignoles et Arnauld de Sorcia. »

A l'exemple du Gouverneur d'Aragon plusieurs autres seigneurs Espagnols, voulant se prémunir contre les Maures, tâchèrent d'attirer ces Chevaliers dans leurs territoires.

C'est dans cette vue que Bertrand et Guigues, Comtes de Forcalquier, donnèrent vers ce même temps à l'Ordre, une de leurs plus belles terres, dite Leporianum (ou Lepermoné), maintenant la Brillane, selon quelques-uns.

☛ **En 1145** Ferdinand Mendez, Duc de Bragance, leur fit don de la citadelle de Langroïva (bourg de Portugal, dans la Province de Beïra), après l'avoir peuplée et exemptée de tout impôt.

☛ **En 1147** (avant Pâques) on peut rapporter la fondation des Templiers de Paris, qui avaient déjà près de cette ville des bâtiments assez spacieux pour la tenue d'un Chapitre général ?

On leur avait assigné, hors des murs, dans un terrain fangeux, un endroit pour y bâtir une Eglise et une Maison, qui, dans la suite, se sont trouvées renfermées dans l'enceinte de la ville. On appelle ce quartier, le « Marais du Temple ».

Cette Maison a été longtemps le lieu où étaient mis en dépôt des deniers publics, et les revenus du Souverain.

Il paraît, par un testament de Philippe-Auguste, fait dans le temps qu'il se disposait au voyage d'Outre-mer, quelle était dès-lors destinée à cet usage. Il y est fait mention d'un Contrôleur et de plusieurs officiers que ce Prince y avait commis, pendant son absence, à la garde de son trésor.

Chacun d'eux, ainsi que le Maître du Temple, devait avoir une clef des coffres ou il était renfermé.

On appelle la « coulure du Temple », tout le terrain que les Chevaliers avaient près de Paris, c'est-à-dire tout ce grand espace couvert de rues et de maisons qui sont entre la rue du Temple, depuis la rue Sainte-Croix et les environs de celle de la Verrerie, jusqu'au-delà des murs et des fossés de la porte du Temple.

Lorsque Charles V entreprit les murailles du côté du Temple, ce terrain fut partagé en trois ; les deux tiers de cette « coulure » furent couverts de maisons et de rues sur la fin du quatorzième siècle, et le reste s'est toujours appelé le « Marais du Temple ».

Cette maison est célèbre dans l'Histoire de France du douze et du treizième siècle, parce que Matthieu Paris l'a nommée le vieux Temple, par opposition à celle de Londres, qui se nommait le nouveau Temple.

Le 27 avril 1147, les templiers s'y trouvèrent au nombre de 130, le Pape Eugène III à leur tête. Tout ce que nous savons de cette assemblée, c'est que le Roi Louis le Jeune l'honora de sa présence, que plusieurs Prélats et Seigneurs s'y trouvèrent pour y traiter, sans doute, du secours de la Terre-Sainte.

Bernard de Bailleul, gentilhomme Normand y donna aux Chevaliers, le revenu de quinze arpents de terre à percevoir sur ses métairies de Grande-Bretagne.

Ce fut durant la tenue de ce chapitre, (ou pendant son séjour en France), que le Pape Eugène, plus attentif au succès de la guerre Sainte qu'au maintien de l'ancienne discipline, fit expédier une bulle par laquelle il remet aux Pénitents qui font part de leurs aumônes aux Templiers, la septième partie des œuvres « satisfactoires » qui leur sont enjointes.

Par la même bulle il accorde à l'Ordre une partie de ses privilèges qui ont fait tant de bruit et qui furent tant de fois confirmés par ses successeurs.

Robert de Craon est mentionné pour la dernière fois en 1146 à l'occasion d'une donation faite en Navarre.

L'obituaire de Reims signale sa mort le jour des ides de janvier, soit le 13.

Selon l'acte, confirmé par Garcia, comte d'Aragon, ce ne peut être qu'en 1147..

Sources :

Par feu Claude Mansuet Jeune, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré, Docteur en Théologie, Prieur de l'Abbaye d'Etival.

